

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour**

**CX/AMR 09/3/1  
avril 2009**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS**

*Troisième session*

*Jeju, République de Corée, 12-16 octobre 2009*

La session se tiendra au Lotte Hotel Jeju, 2812-4, Saekdal-Dong, Seogwipo, Jeju-Do,  
République de Corée, du lundi 12 octobre 2009 à 10 heures au vendredi 16 octobre 2009

#### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/AMR 09/3/1
2.	Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex	<a href="#">CX/AMR 09/3/2</a>
3.	Mise à jour du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens	<a href="#">CX/AMR 09/3/3</a>
4.	Avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (N01-2008, N02-2008, N03-2008)	<a href="#">CX/AMR 09/3/4</a>
	- Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/AMR 09/3/4 Add.1</a> <a href="#">CX/AMR 09/3/4 Add.2</a> <a href="#">CX/AMR 09/3/4 Add.3</a> (en langue originale)
5.	Autres questions	
6.	Date et lieu de la prochaine session	
7.	Adoption du rapport	

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [www.codexalimentarius.net/web/index-fr.jsp](http://www.codexalimentarius.net/web/index-fr.jsp)  
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

**NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- Point 1 de l'ordre du jour**      **Adoption de l'ordre du jour (Cote du document : CX/AMR 09/3/1):** Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 de l'ordre du jour**      **Questions renvoyées au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités du Codex (Cote du document : CX/AMR 09/3/2):** Ce point inclut les questions renvoyées au Groupe spécial qui sont soumises par la Commission et d'autres comités du Codex.
- Point 3 de l'ordre du jour**      **Mise à jour du travail par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (Cote du document : CX/AMR 09/3/3):** Le Groupe spécial est invité à prendre note des résultats des travaux accomplis et/ou qui devront être accomplis par la FAO, l'OMS et l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens.
- Point 4 de l'ordre du jour**      **Avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire\_(N01-2008, N02-2008, N03-2008) (Cote du document : CX/AMR 09/3/4):** Le Groupe spécial est invité à débattre à l'étape 4 l'avant-projet de lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, rédigé par le groupe de travail électronique présidé par les États-Unis d'Amérique. Le document de travail CX/AMR 09/3/4 Add.1 résume les observations à l'étape 3 soumis par les membres et les observateurs.
- Point 5 de l'ordre du jour**      **Autres questions et travaux futurs:** Le Groupe spécial est invité à débattre les questions soulevées au Point 1.
- Point 6 de l'ordre du jour**      **Date et lieu de la prochaine session:** Le Groupe spécial informera les dates et lieu provisoires de la prochaine session.
- Point 7 de l'ordre du jour**      **Adoption du rapport:** Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur, le Groupe spécial adoptera le rapport de sa troisième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.